

DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

REPUBLIQUE



FRANCAISE

MAIRIE DE COGGIA



Liberté - Egalité - Fraternité

**COMMUNE DE COGGIA
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 14 AOUT 2023
N° 51**

OBJET : Vote du nouveau plan d'arpentage concernant l'échange entre la Commune et les consorts ABEL.

Date de la convocation : 10/08/2023

Nombre de membres Composants l'Assemblée : 15

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Nombre de membres présents : 11

Nombre de votants : 15

Quorum : 08

Secrétaire de séance
Madame BIFERALI
Martine

L'an deux mil vingt-trois, et le lundi 14 août, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de COGGIA s'est réuni en séance publique ordinaire en salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur COGGIA Jean-Dominique, 2^{ème} Adjoint.

Etaient présents : Monsieur COGGIA Jean-Dominique, Monsieur AMPART Jean-Claude, Madame BIFERALI Martine, Monsieur SPADA Sébastien, Madame ANDREÏ Brigitte, Madame AÏUTI Dominique, Monsieur PASSALACQUA Jean-Louis, Madame ALFONSI Noëlle, Madame LIBONATI Julie, Monsieur FENECH Carmel, Monsieur LAPORTE Bernard.

Etaient absents : Monsieur ALZAPIEDI Antoine, Monsieur COGGIA François, Monsieur MALATESTA Ludovic, Monsieur RAFFALLI Louis.

Absents représentés : Monsieur ALZAPIEDI Antoine donne pouvoir à Monsieur FENECH Carmel, Monsieur COGGIA François donne pouvoir à Monsieur SPADA Sébastien, Monsieur MALATESTA Ludovic donne pouvoir à Monsieur COGGIA Jean-Dominique, Monsieur RAFFALLI Louis donne pouvoir à Monsieur AMPART Jean-Claude.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer

Le Président expose au Conseil Municipal qu'à la suite d'un problème d'inéquité entre les parcelles échangées, il a été procédé à un nouveau découpage de celles-ci par le cabinet AGEX de manière à obtenir deux parcelles identiques de 169 m² chacune.

Dans l'attente de leur numérotation cadastrale, le Conseil Municipal les a identifiées comme suit :

Parcelle cédée par la Mairie N° 1

Parcelle cédée par les consorts ABEL N° 2

Dès l'obtention des numéros cadastraux il sera procédé au passage devant Notaire pour valider l'échange.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, vote à l'unanimité soit :

15 voix POUR, 0 voix CONTRE.

**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme au registre.**

Le Maire,

François COGGIA

21/12/2017 Document d'arpentage 427N
 14/09/2016 Compléments topographiques
 13/07/2016 Origine du plan



AGEX 2A

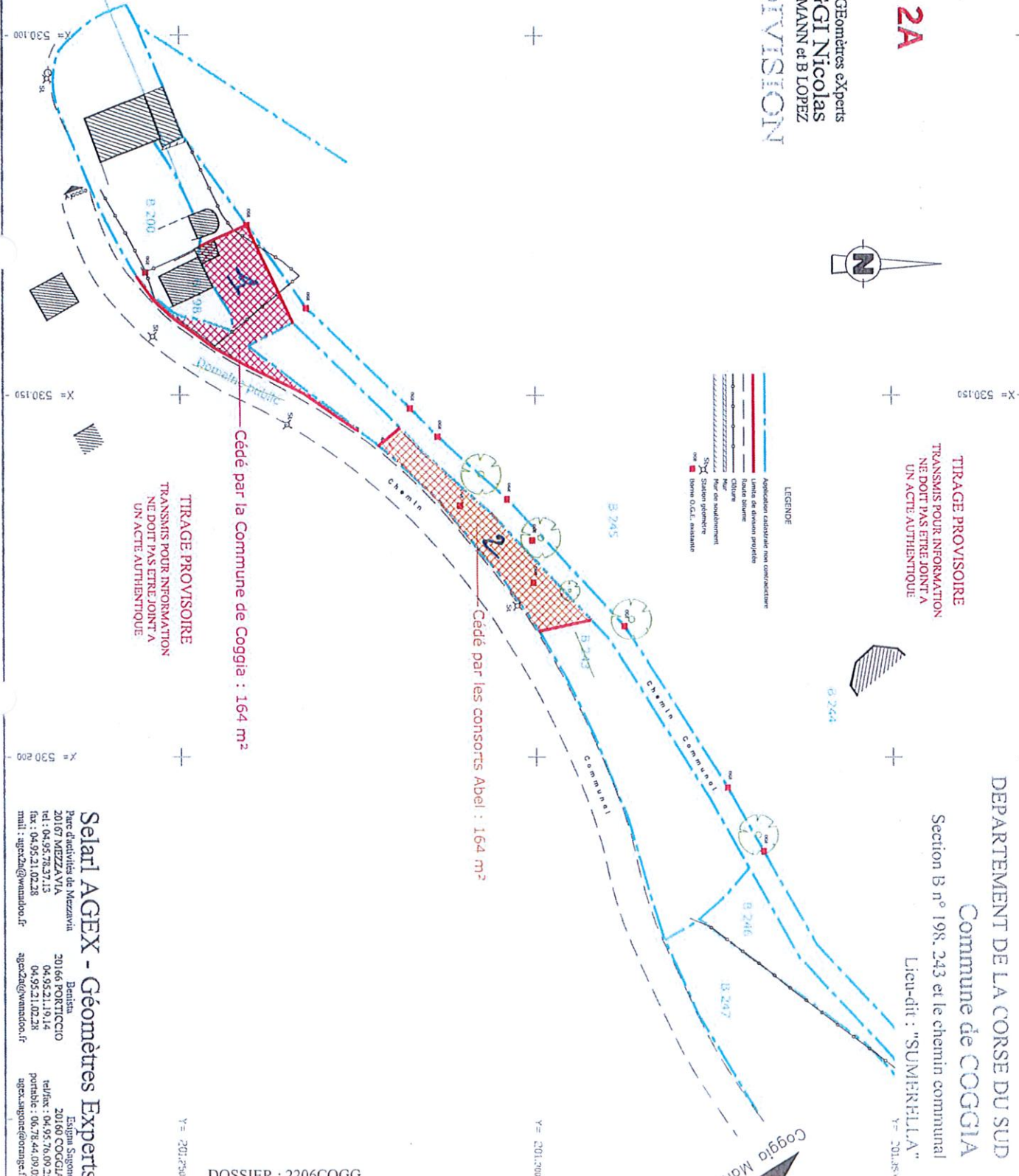
SELARL AGEX - Association de Géomètres experts
 POGGI Pierre - POGGI Nicolas
 Successeurs des cabinets J-A LEDERMANN et B LOPEZ

PROJET DE DIVISION
 Echelle: 1/500



TIRAGE PROVISOIRE
 TRANSMAIS POUR INFORMATION
 NE DOIT PAS ETRE JOINT A
 UN ACTE AUTHENTIQUE

- LEGENDE
- Application cadastrale non constructrice
 - Limite de division proposée
 - Route bitume
 - Culture
 - Forêt ou boisement
 - Murs ou soutènement
 - Station planimétrie
 - Borne O.C.T. existante



TIRAGE PROVISOIRE
 TRANSMAIS POUR INFORMATION
 NE DOIT PAS ETRE JOINT A
 UN ACTE AUTHENTIQUE

Cédé par la Commune de Coggia : 164 m²

Cédé par les consorts Abel : 164 m²

DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
 Commune de COGGIA
 Section B n° 198, 243 et le chemin communal
 Lieu-dit : "SUMERILLA"

Selarl AGEX - Géomètres Experts

Parc d'activités de Mazzaviti
 20167 MEZZAVITA
 tel : 04.95.76.37.13
 fax : 04.95.21.02.28
 mail : agex2a@wanadoo.fr

Bentini
 20166 PORTICCIO
 tel/fax : 04.95.76.09.23
 portable : 06.78.44.09.05
 agex2a@wanadoo.fr
 agex.singone@orange.fr